



DÉLIBÉRATION N°2018-03-13-2
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 13 mars 2018

POINT 2 : APPROBATION D'UNE MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015, le 3 juin 2016 et le 6 octobre 2017 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 27 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions la motion suivante :

« Le Conseil d'Administration s'oppose au blocus de l'Université de Nantes ».

À Nantes, le 13 mars 2018

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX